



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 23 novembre 2022

Date de la convocation :
16 novembre 2022

Membres	19
Présents	15
Pouvoirs	3
Votants	18
Pour	18

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-trois novembre** à **vingt** heures,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Présents : Gilles THIBAUT Maire, Marina DANTIC, Jean-Pierre TISON, Annick NOSSEREAU, Pierre DAVID, Françoise ROUX, Adjoint, Jacques QUEUDEVILLE, Michel LEFEVRE, Guylaine THIBAUT, Lise DASSONVILLE, Brigitte DELANOUE, Laurence VENNEVIER, Patrick REGNIER, Yvan BOIDÉ, Nathalie BEAUFILS.

Absent : Philippe CECCONI

Excusé :

Représentés : Guillaume DELANOUE a donné pouvoir à Gilles THIBAUT, Philippe JAMET a donné pouvoir à Pierre DAVID, Angélique DUFRESNE a donné pouvoir à Nathalie BEAUFILS.

Secrétaire de séance : Jacques QUEUDEVILLE

DCM : 2022-07-031

3.2 – Domaine et patrimoine – Aliénation

Aliénation de terrains à Touraine Logement

Monsieur le Maire rappelle le projet communautaire de création d'une maison de santé qui sera située Rue des Moulins sur la commune de Chouzé-sur-Loire.

Par délibération du 07 octobre 2020, du 29 septembre 2021 et du 1^{er} décembre 2021 la commune a fait l'acquisition de l'emprise foncière nécessaire à ce projet soit une superficie totale de 2 186 m² située sur les parcelles cadastrées AP60, AP61, AP897 et AP911.

La société Touraine Logement ESH (Entreprise Sociale pour l'Habitat), située à Tours (37), aurait en charge la réalisation de la Maison de Santé. Aussi, il est proposé au Conseil municipal de céder les parcelles AP60, 61, 897 et 911 au profit de Touraine Logement afin de réaliser le projet de maison de santé et la réalisation de 10 logements intermédiaires locatifs.

Il a été convenu entre les parties une transaction moyennant la somme de 8€ le m² soit un total de 17 488 € net vendeur. Les frais de notaire seront à la charge de Touraine Logement.

Le Cabinet LDP2A, Notaires associés, 26, rue Pasteur à BOURGUEIL-37 sera chargé d'établir l'acte de vente.

Transmis en Préfecture le	24/11/2022
Reçu en Préfecture le	24/11/2022
Accusé de réception en Préfecture	
	037-213700743-20221123-2022-07-031-DE
Publication électronique le	24/11/2022

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et L.2241-1,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 3211-14,
VU la saisine obligatoire des services de France Domaine en date du 05 septembre 2022, restée sans réponse à l'issue du délai d'un mois,

Considérant qu'en l'absence de réponse par les services de France Domaine après un délai d'un mois suivant la saisine, la collectivité peut librement fixer un prix et procéder à la cession,

Considérant que ce projet de maison de santé est fondamental pour le territoire de la commune de Chouzé-sur-Loire,

DECIDE

- **D'autoriser** la cession des parcelles communales suivantes :

Parcelles	Lieu-dit	Surface
AP 60	4, rue des Moulins	00ha 15a 15ca
AP 61	2, rue des Moulins	00ha 02a 36ca
AP 897	8, rue des Moulins	00ha 01a 89ca
AP 911	Rue Chèvre	00ha 02a 46ca

00ha 21a 86ca

représentant une superficie de 2186 m² au profit Touraine Logement, moyennant le prix de 17 488 € et précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

- **De Mandater** Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir au cabinet LDP2A, Notaires associés, 26, rue Pasteur à BOURGUEIL-37, et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à Chouzé-sur-Loire, les jours, mois et ans susvisés

Le Maire,

Gilles THIBAUT



Le secrétaire de séance,

Jacques QUEDEVILLE



Publication électronique le 24 novembre 2022